

**Communauté de Communes de l'Auxois Sud**  
**Maison de l'Auxois**  
**21320 POUILLY EN AUXOIS**

**SEANCE DU 20 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, le vingt avril à dix neuf heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud, dûment convoqués par courrier en date du 13 avril 2011, se sont réunis à la salle polyvalente de Pouilly en Auxois.

**Etaient présents :**

ARCONCEY	MILLANVOYE Pierre - DURUPT Bernard
BELLENOT S/S P.	MERCEY Guy - BABONNET Raymond - GATHELIER Patrick
BEUREY BAUGUAY	FLEURY Michel – BIZOUARD Jacques
BLANCEY	GAILLOT Franck
BOUHEY	CLEVENOT Aleth
CHAILLY/A.	LEVY Didier - MOROT Jean François - MEURIOT Michel
CHATEAUNEUF	JEANNIN Bernard – IANELLI Jean
CHATELLENOT	FEVRE Michel – BEGAT Serge
CHAZILLY	DESSEREY Charles - GAITEY Christian
CIVRY EN M.	LUCOTTE Marcel – JEANDREAU Philippe
COMMARIN	VIRELY Adrien - CHANCEL Albert
CREANCEY	BERTHOUX Denis –
EGUILLY	
ESSEY	BATAILLE Daniel – CASAMAYOR Monique
MACONGE	SOUVERAIN Philippe - GATHELIER Pierre
MARCILLY OGNY	GUENOUX Michel - GERARD Alain
MARTROIS	JONDOT Geneviève - LESAINTE Michel
MEILLY / R.	BEAUBIS Camille
MONT ST JEAN	MAILLIER Eliane - LALIGANT Gilbert – BOUSQUET Robert
POUILLY EN A.	GARNIER Monique – GAITEY Françoise – RADIGON Annick - LEJEUNE Maurice – DESBOIS Christian - PIESVAUX Eric – PARTHIOT Bernard – HEBERT DEGUISE Andrée - DESSEREE René
ROUVRES S/S M.	MASSON Serge
STE SABINE	MICHEL Jean François
SEMAREY	BAUDOT Henri – COURTOT Françoise
THOISY LE DESERT	MIMEUR François - GAUDIN Alain
VANDENESSE EN A.	POILLOT Michel - BORNET Maurice - COL Camille

**Etaient absents, excusés :**

Mme ROUSSEAU Elisabeth - MM. KERSCAVEN Jacques - CHOPIN René - FAIVRET Jean Marie – CHEVALIER Bernard - BAGNA Fabien - PAJOT Marc - FREIXINOS Marc - GUYON Dominique - MAURAGE Dominique

**Assistaient également à la réunion :**

Monsieur Jocelyn CHAPOTOT – Receveur  
Mlle Augustine SAULGEOT M. Yves GARCHEY - Communauté de Communes  
M. COURTOT Yves, conseiller général

**A été nommée secrétaire de séance :** Mme JONDOT Geneviève

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**MERCREDI 20 AVRIL 2011 - 19H00 – POUILLY-EN-AUXOIS**

Le Président déclare l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud ouverte à 19h. Geneviève JONDOT est nommée secrétaire de séance.

**Présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion**

La présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2010 a été faite aux délégués communautaires et adoptée à l'unanimité.

**Présentation des budgets primitifs 2011**

Les budgets primitifs 2011 des différentes comptabilités ont été présentés en équilibre, et sont adoptés à l'unanimité pour les montants suivants :

Budgets	Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	Section d'investissement (dépenses et recettes)
SCE HT	122 541.42 €	11 359.17 €
collecte sélective TTC	101 962.18 €	44 007.39 €
O.M. TTC	777 600.16 €	175 967.56 €
Maison de Pays HT	120 380.23 €	403.72 €
bâtiment artisanal HT	68 179.07 €	17 445.93 €
portage de repas HT	49 685.34 €	336.00 €
annexe pistes HT	302 359.76 €	200 583.81 €
centre social TTC	44 243.79 €	30 233.09 €
Maison de l'Enfance TTC	960 400.00 €	2 174 005.26 €
CICB TTC	112 950.25 €	131 489.40 €
tourisme HT	96 425.60 €	569 251.15 €
salle omnisports TTC	81 938.07 €	16 650.79 €
PDAB HT	322 876.98 €	37 947.93 €
budget principal 2011 TTC	928 419.00 €	732 007.53 €
pôle agricole HT	117 774.99 €	94 363.49 €

Le conseil fixe les 4 taxes de l'exercice 2011 comme suit :

- \* Taxe d'habitation 4.11 %
- \* Foncier bâti 4.69 %
- \* Foncier non bâti 7.99 %
- \* CFE 3.78 % pour un produit attendu de 542 567 €,

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2011 (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti, CFE et taxe OM).

**Lancement d'une étude globale d'optimisation des déchets**

Le Président informe que la Commission Environnement souhaite réaliser une étude ayant pour objectif de passer en revue toutes les gestions des déchets du domaine de compétence de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud et de proposer des pistes de réflexion pour une optimisation de la gestion des flux mais également une optimisation des coûts.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté décide :

- D'accepter la réalisation d'une étude globale sur l'optimisation des déchets
- De lancer la consultation
- De solliciter des aides financières auprès du Conseil Régional, Conseil Général et l'ADEME

**Vote des taux de la TEOM**

Monsieur le Président propose aux membres du conseil de communauté les taux de 17,46% pour le ramassage des ordures ménagère sur la commune de Pouilly en Auxois et de 15,71% pour l'ensemble des autres communes membres de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud, pour un produit attendu de 574 002.42€ TTC. Cette décision est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### Adhésion au Barème E – Eco-Emballages

Dans le cadre de la compétence de la collecte des déchets recyclables, la Communauté de Communes de l'Auxois Sud a la possibilité de contractualiser avec l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics Eco-Emballages. Cette contractualisation se traduit par un soutien financier au service de la collecte sélective.

A ce jour le contrat Barème D est valable jusqu'au 22 mars 2013, néanmoins Eco-Emballages offre la possibilité de passer dès 2011 au barème E. Après avoir étudié le Barème E, celui-ci apparaît nettement plus avantageux pour la collectivité.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'opter pour le passage au barème E en 2011
- D'autoriser son Président à signer le Contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco-Emballages, conclu pour la durée de l'Agrément soit jusqu'au 31/12/2016.

### Tarif journalier du Service Cantonal de l'Environnement

Le prix de la journée de travail de l'équipe du SCE est fixé à 250 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

### Portage des repas

Il convient de mettre en concurrence la société Delphor Bourgogne, qui fournit actuellement les repas.

### Aide au démarrage du fonctionnement de la Maison de l'Enfance

Le Président informe le Conseil de Communauté que les travaux de la construction de la Maison de l'Enfance devraient être terminés le 1<sup>er</sup> juillet 2011. A ce titre il est impératif d'envisager le fonctionnement de cette structure. Le coût estimé pour l'année 2011 s'élève à 196 000€. Il précise également qu'à ce jour aucune dépense de fonctionnement n'est engagée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté décide :

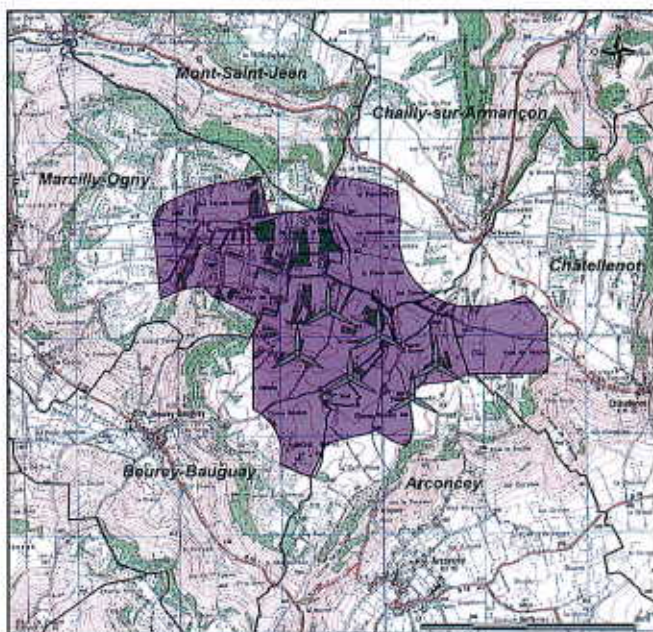
- D'adopter l'opération du fonctionnement de la Maison de l'Enfance
- De solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- De n'engager aucune dépense avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet au sens de l'article R.2334-24 du code général des collectivités territoriales

### Validation du périmètre de la Zone de Développement de l'Eolien

Le Président informe les membres du Conseil de Communauté présents, que le cabinet EnvirEnE, recruté pour la définition des Zones de Développement de l'Eolien, a conclu au périmètre d'une seule zone sur l'ensemble du territoire. Celle-ci se situe sur un plateau, à l'intersection des limites communales des communes d'ARCONCEY, BEUREY-BAUGUAY, CHAILLY-SUR-ARMANCON, CHATELLENOT et MARCILLY-OGNY.

Le cabinet propose également les seuils de puissance suivant : Plancher : 10MW - Plafond : 60MW

Monsieur Michel GUENOUX, Maire de Marcilly-Ogny, déplore que le périmètre soit si restreint. Il précise que cela met en péril la construction de deux éoliennes prévues dans le projet déposé sur sa commune.



ZDE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AUXOIS SUD	
Région	BOURGOGNE
Département	CÔTE D'OR - 21
Territoire d'attaché	Communauté de Communes de l'Auxois Sud
Communaire	Communauté de Communes de l'Auxois Sud
Caractéristiques :	
La zone présentée proposée pour une ZDE concerne 5 communes :	
- Beurey-Bauguay	
- Arcancey	
- Châtellenot	
- Chailly-sur-Armançon	
- Marcilly-Ogny	
Elle se situe sur le plateau de Mont-Saint-Jean	
Zone Proposée pour une ZDE	
LÉGENDE	
Echelle : 1/25 000	
	Zone proposée pour une ZDE
	Limites communales
	Parc de l'Auxois Sud (construit)
Sources : IGN, Etat ES, DREAL Bourgogne	

Après en avoir délibéré à 51 voix pour et 3 abstentions, le Conseil de Communauté décide :

- D'accepter la zone proposée par le cabinet EnvirEnE
- De fixer comme seuil de puissance minimale 10MW et 60MW en seuil de puissance maximale

### **Lancement du groupement de commande des travaux de voirie 2011**

Chaque année, les communes adhérentes ont la possibilité d'adhérer au groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie communale. Lors de la séance du 6 avril 2011, l'ensemble du conseil de communauté a désigné la Communauté de Communes de l'Auxois Sud mandataire du groupement de commande. Le Président demande au Conseil de Communauté de l'autoriser à lancer le marché concernant le groupement de commande des travaux de voirie 2011.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil de Communauté décide :

- De l'autoriser à signer la convention du groupement de commande
- De lancer le marché du groupement de commande des travaux de voirie 2011

### **COMMUNICATIONS**

- Taxe de séjour : le Président informe que suite à la décision d'appliquer un forfait fixe pour les prestataires d'hébergements marchands ne reversant pas la taxe de séjour, il a reçu le solde des années 2009 et 2010 du camping du lac de Panthier. Le forfait fixe décidé lors de l'AG du 6 avril 2011 ne sera alors pas appliqué.

- La Réforme des collectivités territoriales

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a été renouvelée et actée par arrêté en date du 1<sup>er</sup> avril 2011. Reçu ce jour à la Communauté de Communes.

Mme le Maire de Pouilly-en-Auxois est suppléante du 3<sup>ème</sup> collègue représentant les Communes dont la population est supérieure à la moyenne du département (supérieur à 758 habitants). Le Président est suppléant du 4<sup>ème</sup> collègue représentant les EPCI à Fiscalité propre.

Le calendrier pour 2011 est le suivant

- Mme la Préfète doit établir le projet de schéma
- Ce schéma doit être présenté à la C.D. C. I.
- Les Conseils municipaux et de Communautés vont être consultés du 30 mai au 31 août (3 mois)
- La C.D.C.I. va être consultée en parallèle
- L'ensemble des avis sera transmis à la Préfecture du 30 août au 31 décembre (4 mois)

Le Président tiendra informé le Conseil de Communauté des possibilités retenues pour l'avenir de la Communauté de Communes de l'Auxois Sud.